



Facture eau sans contrat abonnement

Par **gewide**, le **26/09/2010** à **12:30**

Bonjour, Je viens de recevoir une facture d'eau datée du 24/06/2010 concernant un logement que j'ai quitté au 1 déc 2009. J'ai voulu signaler à Véolia, mon départ à 3 reprises par tél, en vain. Ils ont refusé de prendre en compte ma demande car je n'"existait" pas : pas d'abonnement en mon nom, ni celui d'ailleurs du propriétaire ... Il est vrai que je n'ai jamais signé de contrat pour avoir l'eau durant l'année passée dans ce logement. rnAprès le fait que le propriétaire a gardé abusivement le montant de ma caution, voilà maintenant une facture très évasive ... elle ne paraît pas avoir les mentions obligatoires : l'abonnement date de "JUN" , pas de périodes de consommation, une consommation estimée sur l'année précédente (j'ai loué une année et le logement était neuf). rnPlusieurs questions se posent : ont-ils le droit de me réclamer aujourd'hui une facture conséquente après avoir refusé de résilier un contrat fantôme il y a 10 mois ? cette facture est-elle réglementaire ? Cela veut-il dire que je suis encore attachée à ce compteur d'eau ? rnNe sont-ils pas en tort, par le fait de ne pas avoir fait signer un contrat à l'entrée dans le logement ? rnMerci de me donner des éléments de réponse. rnEdwige RAVARD

Par **mimi493**, le **26/09/2010** à **14:41**

Déjà, si le dépôt de garantie a été gardé abusivement, vous faites ce qu'il faut pour le réclamer. rnEnsuite, qui envoie cette facture ? Le bailleur ou la cie de l'eau ?

Par **edwige**, le **27/09/2010** à **05:39**

c'est la ocmpagnie des eaux VEOLIA . La facture est d'ailleurs accompagnée d'une lettre très "aimable" d'une chargée de clientèle de toulouse . Comme s'ils n'étaient pas forcément dans leur droit .

Par **edwige**, le **27/09/2010** à **05:41**

reclamer le depot de garantie , d'accord , mais comment ? je ne sais pas par ou commencer et combien ca va me couter .